

**GROUPE DE RÉFÉRENCE SUR LES ACTIVITÉS DE
RÉGLEMENTATION
PREMIÈRE RÉUNION**

**Le Marriott Ottawa, Salon Wellington
Le 13 juillet 2005**

**Rapport commandé par le
Bureau du Conseil privé**

**D E N N E R Y
RE_SOURCES**

Table des matières

Résumé	i
Partie 1 – Introduction	2
Partie 2 – Structure de gouvernance du système fédéral de réglementation	4
Partie 3 – Dialogue sur l’orientation des politiques.....	4
Partie 4 – Dialogue sur les exigences en matière de politiques	8
Partie 5 – Élaboration des politiques pour les cadres de soutien	12
Partie 6 – Conclusion et prochaines étapes	16
<u>Annexe</u>	
Sommaire des questions et réponses.....	18
Liste des participants.....	21

Résumé

En février 2005, le gouvernement du Canada a accepté d'examiner l'actuelle Politique de réglementation et d'élaborer une proposition en vue d'améliorer le système de gouvernance pour l'élaboration, la mise en œuvre, l'examen et l'évaluation des règlements. Le Groupe de référence est un volet essentiel d'une stratégie de consultation exhaustive visant à favoriser l'élaboration d'une proposition sur la gouvernance réglementaire.

Le Groupe de référence sur les activités de réglementation a tenu sa première réunion le 13 juillet 2005, à l'hôtel Marriott à Ottawa. La Division des affaires réglementaires du Bureau du Conseil privé a convoqué la réunion.

On a alors cherché surtout à évaluer le succès de la politique fédérale actuelle, à mettre cette réussite à contribution et à préciser l'orientation générale de la Directive. Les débats ont porté sur plusieurs thèmes : l'énoncé général des intentions du gouvernement du Canada; la meilleure façon de communiquer les grandes orientations aux citoyens, aux entreprises et aux ministères fédéraux; les principes et les objectifs stratégiques de la réglementation intelligente; les exigences stratégiques et analytiques concernant l'élaboration, la mise en œuvre et la conformité, la mesure du rendement et la communication de rapports. Les autres questions à l'ordre du jour étaient la coopération internationale en matière de réglementation, la gestion des risques, et les stratégies d'évaluation et d'amélioration des capacités.

Les avis étaient partagés sur les grands principes de la Directive sur les activités de réglementation. Certains participants étaient d'avis qu'il fallait trouver un équilibre entre les intérêts sociaux et économiques. D'autres ont déclaré que les intérêts sociaux devraient primer, et d'autres encore ont fait remarquer que, dans la Directive, on devrait se pencher surtout en faveur des intérêts économiques. Finalement, certains participants étaient d'avis que les valeurs et les principes ne devraient pas constituer le fondement du document, alors que d'autres croyaient que cela devrait être le cas. Certains voyaient un besoin pour l'ajout de principes additionnels.

Les membres du Groupe de référence ont discuté, entre autres, de l'étendue de la Directive. Ils ont souligné également qu'on devrait y faire preuve de clarté et encourager la responsabilisation. En outre, les participants ont constaté le besoin d'une plus grande coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et la nécessité, pour les organismes de réglementation, d'être au courant des normes provinciales et internationales. Selon les membres du Groupe de référence, le Canada devrait profiter de l'expertise et des ressources d'autres pays. Finalement, on a constaté le besoin de réaffecter les capacités plutôt que d'augmenter les ressources, de faire valoir les compétences, de renouveler les connaissances et de s'occuper de la planification de la succession dans les organismes de réglementation.

Eric Milligan, du Delsys Research Group, Daniel Wolfish, du Bureau du Conseil privé et Hélène Quesnel, du Bureau du Conseil privé, ont fait des présentations.

Dominique Dennery, présidente de la société Dennery Resources, a animé la séance, et Lise Legault en a préparé le compte rendu.

Partie 1 – Introduction

Dominique Dennerly souhaite la bienvenue au Groupe de référence sur les activités de réglementation à sa première réunion, et invite George Redling, secrétaire adjoint du Cabinet, Secrétariat de la réglementation et des décrets du Conseil, Bureau du Conseil privé, à ouvrir la séance.

MOT DE BIENVENUE

George Redling souhaite la bienvenue aux participants et les remercie d'avoir accepté de participer à cet important forum sur la réglementation. Il dit qu'au cours des prochains mois, le Groupe de référence offrira des commentaires et des avis cruciaux dans le cadre de l'examen de la Politique de réglementation.

M. Redling affirme que, dans ce domaine, le Canada est un chef de file parmi les pays de l'OCDE. Il fait remarquer que la Directive sera un agent de changement dans le système fédéral. Bien que la politique actuelle porte surtout sur l'élaboration des règlements, dit-il, elle devrait concerner également la mise en œuvre, l'application, l'évaluation et l'examen, c'est-à-dire une approche axée sur le concept de cycle de vie.

M. Redling souligne que, pour la première fois, le gouvernement du Canada s'est engagé à assurer une participation significative des Canadiennes et des Canadiens à l'élaboration d'une politique sur la réglementation. On reconnaît maintenant que la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation pourra être à la fois une directive aux ministères et un engagement envers les citoyens du Canada concernant la manière dont le gouvernement s'acquittera de ses responsabilités.

M. Redling fait remarquer aux participants que le Groupe de référence complète les deux autres grands axes de consultation, à savoir l'engagement en ligne et les consultations publiques. Il note que le Groupe de référence représente bien la diversité de la société canadienne, et qu'un dialogue ouvert permettra d'apprendre beaucoup. Les participants peuvent considérer que cette journée est une occasion de mieux se comprendre les uns les autres.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Dominique souhaite la bienvenue aux membres et leur explique l'ordre du jour et le programme de la journée. Elle dit que la réunion a pour but de recueillir les commentaires des participants sur le *Projet d'aperçu de la Directive du gouvernement sur la réglementation*, et que l'on ne s'attend pas à ce que les participants arrivent à un consensus. Elle souligne aussi qu'au cours de l'après-midi, elle fera une vérification de la démarche pour voir si les participants désirent modifier l'ordre du jour, étant donné qu'ils tiendront bientôt deux autres réunions.

Dominique invite les participants à se présenter et à mentionner une attente majeure à l'égard de la journée.

SOMMAIRE DES ATTENTES ET DES COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

- ✓ Il faut mettre en œuvre aussitôt que possible les recommandations du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente (CCERI).
- ✓ On s'inquiète du fait qu'on étudie la réglementation par rapport aux risques et à la gestion des risques, car cette démarche a une signification négative.
- ✓ Il faut promouvoir et encourager une vision de société axée sur l'idée du développement durable.
- ✓ En ce qui concerne la réunion, les attentes sont assez modestes : mieux comprendre et éclaircir le rôle et l'étendue des commentaires requis, et les offrir efficacement.
- ✓ On espère que les consultations publiques se feront dans un langage simple pour qu'une forte proportion de la population soit capable de suivre le débat, ce qui assurera une consultation authentique.
- ✓ Saisir les grandes questions qui préoccupent les personnes réunies autour de la table.
- ✓ Ralentir le processus et cerner les problèmes que nous cherchons à résoudre.
- ✓ La grande priorité est l'élaboration d'une politique tangible qui offre une définition du bien public, de la sécurité et de l'environnement, plutôt qu'un équilibre des considérations sociales et économiques.
- ✓ Discuter du rôle de la réglementation et de la transparence.
- ✓ En apprendre davantage sur le processus, commenter différentes solutions de rechange à la réglementation, et comprendre à quel moment on devrait avoir recours à divers instruments.
- ✓ Il faut participer activement plutôt qu'être consulté. On s'attend à ce que nous ne nous contentions pas d'examiner uniquement le produit final, mais que nous étudions plutôt le processus, pour que les gens puissent assumer leur responsabilité. Il faut assurer la clarté du processus.
- ✓ Comprendre les opinions des participants et contribuer à un environnement réglementaire qui encourage la biotechnologie canadienne et le développement commercial.
- ✓ Mieux comprendre le processus de réglementation et les préoccupations des participants, afin d'élaborer une directive qui mènera à l'adoption de règlements efficaces et conviviaux, ce qui permettra de réduire au minimum le fardeau administratif que devront assumer les citoyens.
- ✓ Mieux comprendre les problèmes dont le BCP cherche à s'occuper, ainsi que les liens entre cette problématique, le Parlement et le contexte législatif de la réglementation.
- ✓ Rédiger un document qui ne soit ni trop général ni un simple exercice de relations publiques, et changer de façon positive la manière dont le gouvernement assure la réglementation. Mettre l'accent sur le renforcement des capacités.
- ✓ Avoir un impact durable. Mettre l'accent non seulement sur l'élaboration des règlements, mais aussi sur leur mise en œuvre. Permettre aux citoyens de suivre le dossier aussi facilement que possible.
- ✓ Passer aux questions stratégiques de la mise en œuvre. Il faut que le public s'engage dans le processus et lui fasse confiance.

Partie 2 – Structure de gouvernance du système fédéral de réglementation

Présentateur : Eric Milligan, Delsys Research Group

Dans sa présentation, Eric Milligan s'intéresse surtout à la logique et à la structure de la Politique fédérale de réglementation, afin d'arriver à une compréhension commune de ce dossier avant les discussions. Il décrit l'évolution de la politique fédérale, analyse la structure et la logique du système de gouvernance, et donne un aperçu des processus de création des règles, y compris ceux que le gouvernement fédéral adopte pour la promulgation des lois et des règlements. Eric traite des valeurs de fond, des valeurs concernant les processus, et des quatre grandes catégories de valeurs (économiques, sociales et culturelles, environnementales et relatives à la gouvernance). Il soulève aussi la question de l'étendue de la Politique de réglementation et celle de savoir si, entre autres, elle devrait s'appliquer aux lois aussi bien qu'aux textes d'application. Finalement, Eric étudie avec les participants trois schémas résumant trois processus : 1) le processus d'élaboration des politiques, 2) le processus d'élaboration des lois; 3) le processus d'établissement des règlements.

Partie 3 – Dialogue sur l'orientation des politiques

Présentateur : Daniel Wolfish, Analyste des politiques, Division de la stratégie de la mise en œuvre de la réglementation intelligente, BCP

Cette présentation a pour but d'établir des balises pour les discussions en offrant un bref aperçu de la Politique de réglementation, ainsi qu'un examen des conseils importants que le gouvernement a reçus depuis 2000. La présentation porte surtout sur les conseils offerts par la Vérificatrice générale du Canada, par l'OCDE et par le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente.

DISCUSSION DES OPTIONS DE POLITIQUES, DES PRINCIPES DE LA RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE ET DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Dominique anime la première discussion, amenant les participants à se pencher sur les options de politiques, les principes et les objectifs stratégiques. Elle leur rappelle que l'on peut modifier l'ordre du jour pour reporter certains éléments de la discussion aux prochaines réunions. Elle demande aux participants de réfléchir, pendant leurs discussions, sur la portée de la politique.

Sommaire des commentaires des participants

ÉLÉMENTS SAILLANTS
<ul style="list-style-type: none">✓ Il faut cerner avec précision les objectifs en ce qui concerne les problèmes et les politiques.✓ Les lois établissent les valeurs.✓ La réglementation protège les biens publics et devrait améliorer la qualité de vie en général.✓ Il faut faire la distinction entre la réglementation sociale et les règlements à caractère économique.✓ Des définitions claires sont nécessaires.

- ✓ On devrait construire les règlements en fonction des besoins sociaux.
- ✓ Il faut accorder la plus haute priorité aux considérations économiques.
- ✓ Il faut trouver un équilibre entre les intérêts économiques et sociaux.
- ✓ La Politique de réglementation concerne les lois et les textes d'application.
- ✓ La Politique de réglementation ne concerne que les textes d'application.
- ✓ La Directive devrait traiter des risques.
- ✓ Il faut adopter un principe concernant la facilité de mise en œuvre pour les utilisateurs.
- ✓ On a besoin de principes pour éviter l'influence politique et les pressions financières.
- ✓ On devrait inclure des principes d'opportunité, de responsabilité et de rendement.
- ✓ Il faut prendre les règlements en fonction des meilleures connaissances disponibles.
- ✓ Les avantages devraient justifier les coûts.
- ✓ Il faut assurer une participation fructueuse de toutes les parties intéressées.
- ✓ Il faut reconnaître l'intersection avec les règlements du secteur privé.
- ✓ Le système doit être concurrentiel.

Les participants discutent des éléments qui, à leur avis, doivent figurer dans l'orientation des politiques pour la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation (DGR). Ils soulignent notamment les points suivants:

- ✓ La réglementation sert à préciser clairement les objectifs à atteindre à l'égard des problèmes et des politiques.
- ✓ La législation est importante pour fixer les valeurs et l'orientation des cadres de réglementation.
- ✓ La réglementation devrait protéger le bien public.
- ✓ Il faut considérer séparément les règlements sociaux et les règlements à caractère économique.
- ✓ Des définitions claires sont nécessaires pour que les parties intéressées et les responsables du gouvernement comprennent clairement la signification exacte du terme « social » (p. ex. qui englobe des questions de santé personnelle, publique et environnementale).
- ✓ La Directive devrait être corrective et comprendre des valeurs qui aideront le Canada à aller de l'avant.

Dans une discussion sur les valeurs et sur l'importance relative ou l'équilibre des objectifs sociaux, économiques et environnementaux, les membres du Groupe de référence ont exprimé des avis partagés, entre autres :

- ✓ Malgré le fait que les valeurs diffèrent d'une personne à l'autre, un système de réglementation efficace devrait aider à améliorer la qualité de vie en général.
- ✓ Il faut créer des règlements en fonction des besoins de la société. Les considérations commerciales sont valables, mais elles doivent être assujetties à la politique sociale.
- ✓ La grande priorité devrait être la croissance économique.
- ✓ Il faut faire une distinction claire entre les considérations sociales d'une part, et celles d'ordre économique et commercial d'autre part.
- ✓ Le DGR devrait exprimer la nécessité d'équilibrer les intérêts économiques et sociaux.
- ✓ Le DGR ne devrait pas exprimer de valeurs, mais devrait plutôt prévoir que les valeurs enchâssées dans les lois déterminent comment il faut élaborer les règlements.

Les participants ont également exprimé des avis partagés concernant la portée de la politique sur la réglementation :

- ✓ Il n'est pas du ressort de la politique sur la réglementation de s'intéresser aux lois.
- ✓ La Directive devra tenir compte à la fois des lois et des textes d'application.

Au cours de ces discussions, les participants expriment également des avis sur la gestion des risques :

- ✓ On a besoin de documents traitant des risques, car une bonne partie des débats au sujet de la réglementation concernait des concepts axés sur les risques.
- ✓ Il faut reconnaître qu'il n'y a pas de risque zéro.

Les participants discutent également des objectifs et des principes, et expriment notamment les opinions suivantes :

- ✓ Il faut faciliter la mise en œuvre pour les usagers, qu'il s'agisse des simples citoyens ou des fonctionnaires gouvernementaux.
- ✓ Il faut garantir que le système fonctionne à l'abri des influences politiques et des pressions financières. Ces dernières ne devraient pas dicter la forme de la réglementation.
- ✓ Il faut tenir compte du principe de moment opportun concernant la mise en œuvre et l'application de la réglementation, tel que recommandé par le CCERI.
- ✓ Les principes de la responsabilisation et du rendement sont également d'une grande importance et devraient être renforcés.

Les participants font également fait remarquer ce qui suit :

- ✓ On devrait exercer le pouvoir de réglementer en s'inspirant des meilleures connaissances disponibles, en tenant compte de la volonté de la population canadienne et en appuyant celle-ci.
- ✓ La réglementation devrait être conforme à l'intention du législateur, et offrir des avantages qui justifient les coûts. Une répartition équitable des avantages et des coûts s'impose.
- ✓ Toutes les parties intéressées devraient participer sérieusement à la conception, à la mise en œuvre et à la communication.
- ✓ La démarche adoptée pour la réglementation pourrait différer de celle qui est retenue pour d'autres instruments. Cependant, l'ensemble ou le choix des instruments doit comprendre des règlements.
- ✓ Il faut reconnaître qu'il y a intersection des règlements du secteur privé et de la réglementation intelligente.
- ✓ Le système de réglementation doit être concurrentiel comparativement aux systèmes d'autres pays.

Discussion sur les communications

Les participants se demandent comment, dans la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation, on pourrait mieux communiquer aux citoyens et aux entreprises les grandes orientations sur la réglementation.

Sommaire des commentaires des participants

POINTS SAILLANTS
<ul style="list-style-type: none">✓ Une stratégie est nécessaire.✓ La clarté s'impose. La portée de la politique a des répercussions.✓ Dans les processus, on a besoin de principes cohérents et de valeurs qui ne se contredisent pas.✓ Il y a diversité des possibilités de communication.✓ Il faut prévoir des documents différents pour le public et pour les responsables.✓ On a besoin d'un document concernant la responsabilisation.✓ Il faut communiquer des résultats plutôt que des politiques.

Les participants font les observations suivantes :

- ✓ Les communications constituent une exigence stratégique importante si l'on veut que les Canadiennes et les Canadiens fassent confiance au processus.
- ✓ Il serait utile d'obtenir un rapport de la Table ronde de recherche-action sur les communications, présidée par George Anderson et parrainée par l'École de la fonction publique du Canada, concernant l'approche du gouvernement en cette matière.
- ✓ Il est nécessaire que le document soit clair, afin d'éviter toute diversité d'interprétations et d'approches. Le document devrait traiter de la nécessité pour le gouvernement de prendre des règlements, des objectifs de la réglementation, et de la façon dont le gouvernement devrait procéder.
- ✓ La réglementation – que celle-ci soit très large et englobe les lois et les règlements, ou qu'elle se limite aux règlements – est une question très importante qui aura une incidence sur la clarté de la directive. Les valeurs et les principes devraient être intégrés à chaque aspect des schémas 1, 2 et 3.
- ✓ Il n'est pas nécessaire que le document à l'intention des responsables soit identique à celui destiné au public.
- ✓ Les membres obtiennent des renseignements et des conseils auprès de leurs conseillers, des professionnels et des associations sectorielles; ils n'ont pas l'habitude de consulter les sites Web.
- ✓ Il faut mettre en valeur des plates-formes de communication différentes, car les sites Web ne sont pas toujours commodes pour les citoyens.
- ✓ Il faut souligner la signification de la stratégie et expliquer pourquoi et comment le public devrait s'engager dans ce dossier.
- ✓ Il faut concevoir la Directive pour qu'elle tienne compte de la responsabilisation.
- ✓ La Directive intéressera surtout le petit nombre de personnes qui s'occupent de la réglementation. Il faudra passer du temps à communiquer les résultats de la politique plutôt que la directive même.

Dominique explique que les membres du Groupe de référence fourniront des commentaires sur l'ébauche de la Directive du gouvernement sur les questions de réglementation qu'ils recevront avant la 2^{ème} réunion. On tiendra compte de ces commentaires à la réunion des sous-ministres adjoints. Dominique ajoute qu'à la troisième réunion, les membres du Groupe de référence réagiront aux commentaires recueillis auprès de la population canadienne par le biais des consultations publiques, et réfléchiront sur l'intégration de ces commentaires à la Directive.

Partie 4 – Dialogue sur les exigences en matière de politiques

Présentatrice : Hélène Quesnel, Agente principale, Secrétariat de la réglementation et des décrets du Conseil, BCP

Hélène présente la façon d'aborder la gestion de la réglementation, qui s'inspire du concept de cycle de vie, afin d'établir préalablement le contexte de la discussion sur l'élaboration, la mise œuvre, la conformité, la mesure du rendement et la communication de rapports. Elle parle des résultats positifs de la réglementation intelligente - environnement salubre, population bien portante, égalité des chances et croissance économique - et mentionne des partenaires clés qui aideront à atteindre ces buts. Elle expose les objectifs et les principes de la réglementation intelligente, explique l'approche axée sur le cycle de vie, et passe en revue les questions à débattre.

Dominique anime la discussion suivante, consacrée aux exigences en matière de processus, de politiques et d'analyse. Les participants doivent répondre aux questions suivantes :

*À votre avis, quelles exigences s'imposent pour faciliter l'**élaboration** de règlements de meilleure qualité?*

*À votre avis, quelles sont les exigences que l'on peut intégrer à la Directive du gouvernement afin d'appuyer **la mise en œuvre des règlements et leur application**?*

*Quelles exigences peut-on inclure dans la Directive du gouvernement pour encourager **la mesure du rendement et la communication de rapports** pour que des résultats positifs profitent aux Canadiennes et aux Canadiens et que la réglementation reste pertinente et efficace?*

Quelles exigences analytiques devraient sous-tendre l'examen de la réglementation actuelle?

*Connaissez-vous des **problèmes de capacité** qui entraveraient les efforts du gouvernement fédéral pour mettre en œuvre la Directive et les principes de la réglementation intelligente, en ce qui concerne les compétences et les connaissances, la culture et les attitudes, les ressources ou d'autres domaines?*

Au cours des débats, Dominique invite les participants à réfléchir sur la possibilité de concilier leurs opinions au sujet des intérêts sociaux et économiques, et à offrir des conseils pour faciliter la tâche aux personnes chargées de la rédaction de la Directive.

Sommaire des commentaires des participants

POINTS SAILLANTS
<p><u>Élaboration</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Assurer la clarté.✓ Offrir des solutions de rechange à la réglementation; recourir à un ensemble d'instruments variés.✓ Privilégier une démarche pratique.✓ Être au courant de la réglementation provinciale et internationale.✓ Il faut être en mesure de justifier les exigences particulières au Canada.
<p><u>Mise en œuvre et conformité</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Dresser un inventaire des variables clés qui encouragent ou découragent la conformité.✓ La mise en œuvre, l'examen et la communication de rapports de rendement sont des étapes d'un continuum.✓ On a besoin d'un processus structuré de mise en œuvre.✓ Il faut s'occuper dès le début des questions de conformité et des possibilités d'exécution.✓ Le processus n'est pas linéaire, et il y aura des interactions à tous les niveaux.
<p><u>Mesure du rendement et communication de rapports</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ On devrait procéder à une évaluation dès le début.✓ L'évaluation n'est pas la même chose que la mesure du rendement.✓ Le point faible est le manque d'utilisation.✓ La responsabilisation revêt plusieurs formes.✓ Les règlements devraient faire l'objet d'un examen systématique.✓ Les plans de rendement et les rapports de rendement pourraient constituer une option.✓ On devrait adopter une démarche axée sur le concept de boucle continue plutôt que de cycle de vie.
<p><u>Capacité</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Discipline et changement de culture s'imposent.✓ Il faut dresser un inventaire des règlements fédéraux et provinciaux.✓ Il faut réaffecter les capacités plutôt que d'augmenter les ressources.✓ Il faut rendre systématique la démarche axée sur le concept de cycle de vie.✓ On a besoin d'un processus d'appel.✓ On devrait s'occuper des questions de capacité au stade de l'élaboration.✓ Il faut examiner les différentes méthodologies d'exécution.

En ce qui concerne l'élaboration des règlements, les participants font les observations suivantes :

- ✓ Il faut commencer par un énoncé clair des intentions, afin de pouvoir déterminer si les objectifs ont été atteints.
- ✓ Il serait utile de fournir aux réglementés la possibilité de proposer des solutions de rechange à la réglementation. Il n'est pas nécessaire que tous les éléments de la réglementation soient prescriptifs. Le processus doit être pratique, afin de permettre aux citoyens d'avoir leur mot à dire concernant l'élaboration et la mise en œuvre.
- ✓ Il faut exiger que les organismes de réglementation soient au courant des règlements provinciaux et internationaux, afin d'éviter de réécrire ce qui existe déjà.
- ✓ Il faut assurer une synergie avec d'autres pays, à moins qu'il n'y ait des exigences exclusivement canadiennes qui soient justifiables.

- ✓ Il faut identifier les règlements internationaux que le Canada met en œuvre et cerner les domaines où nous dépassons la norme internationale.
- ✓ Les manques d'uniformité entre les différents paliers de gouvernement doivent être évités. Il y a des exigences différentes parce qu'il n'y a pas assez de coopération.
- ✓ L'approche axée sur le cycle de vie est utile. Il faut être réaliste au sujet de l'intérêt public. L'ouvrage de Mary Graham, *Democracy By Disclosure*, décrit la façon dont les États-Unis ont permis aux consommateurs de jouer un rôle actif dans l'arène de la réglementation, et la déception qu'ont suscitée les résultats de cette démarche.

En ce qui concerne la mise en œuvre et la conformité, les participants font les observations suivantes :

- ✓ Il serait peut-être utile d'avoir un inventaire des variables clés (p. ex. bien-fondé, clarté et cohérence de l'intention de la politique, ressources et incitatifs) qui encouragent ou empêchent la conformité, compte tenu de l'environnement politique et social externe : la façon dont les gens comprennent les règlements, et leur acceptation ou leur refus de ceux-ci.
- ✓ La mise en œuvre, l'examen et la communication de rapports de rendement sont des activités continues; elles ne sont pas ponctuelles.
- ✓ On a besoin d'un processus structuré de mise en œuvre de bout en bout. Les citoyens seront plus disposés à accepter la réglementation si le processus est expliqué très clairement dans la Directive.
- ✓ Il faut préférer le mot « critères » au terme « exigences ». Il faut tenir compte des questions de conformité et d'exécution au stade de l'élaboration du règlement.
- ✓ Le processus axé sur le cycle de vie est problématique. Le processus n'est pas linéaire, et il y aura à tous les niveaux des interactions qui engageront plusieurs parties intéressées.
- ✓ Si l'on se penche d'entrée de jeu sur les questions de conformité et d'exécution, le processus ne démarrera jamais. On peut assurer l'exécution de n'importe quel règlement, à condition d'avoir une capacité et des ressources suffisantes.
- ✓ Il faut faire un examen des ouvrages de sociologie.
- ✓ Il est facile d'assurer l'application d'un règlement s'il y a une norme précise. Plus un règlement est vague, plus il est difficile d'en assurer l'application.

En ce qui concerne la mesure du rendement et la communication de rapports, les participants font les observations suivantes :

- ✓ L'évaluation doit commencer dès le début, au stade de l'élaboration.
- ✓ L'évaluation n'est pas la même chose que la mesure du rendement. Dans le cadre de l'évaluation, on se demande si le règlement a eu l'effet voulu. Par exemple, les cas d'excès de vitesse baissent-ils à mesure que le nombre de contraventions augmente? Il convient de faire en sorte que la conformité devienne la norme. Il faut mesurer les résultats plutôt que les extrants.
- ✓ Il y a un lien utile entre l'évaluation et la mesure du rendement. Celle-ci est un système d'avertissement précoce qui indique le cours des événements, et s'il y a des indices troublants, on peut passer à une évaluation plus approfondie. L'évaluation et la mesure du rendement se complètent et devraient faire partie de tout processus de réglementation bien pensé.
- ✓ Il faut créer des incitatifs et des ressources pour que les résultats de la mesure du rendement puissent se traduire par une amélioration des programmes. La communication

de rapports n'est pas synonyme de responsabilisation. La responsabilisation doit se faire vers le haut et horizontalement, mais aussi à l'égard des consommateurs.

- ✓ Lire l'article dans *Optimum* sur l'avenir de la mesure du rendement.
- ✓ On suggère qu'il faut faire un examen systématique de tout nouveau règlement après cinq ans. Les chefs des organismes de réglementation devraient avoir pour mandat d'analyser les règlements qui sont de leur ressort et d'en évaluer la pertinence.
- ✓ Il y a trop d'innovations dans la technologie pour attendre cinq ans. Un examen quinquennal des normes n'est plus envisageable.
- ✓ Les ministères fédéraux doivent produire les plans des comptes rendus du rendement, et l'on pourrait adopter une démarche semblable pour la réglementation.
- ✓ Le terme « cycle de vie » a une connotation négative. À la différence d'une démarche axée sur le concept de cycle de vie, un processus de boucle continue indique que des nouvelles données sont intégrées immédiatement au processus dès qu'elles deviennent disponibles.

En ce qui concerne la capacité, les participants font les observations suivantes :

- ✓ La coopération entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux est importante. Quand la réglementation se fait de façon isolée, on ne peut pas profiter des effets accumulés.
- ✓ Dans ce domaine, le plus grand problème est la divergence des opinions entre les instances fédérales et provinciales. Il y a un manque de discipline, et un changement de culture s'impose dans les gouvernements.
- ✓ On a besoin d'un inventaire des règlements fédéraux et provinciaux, organisé par sujets.
- ✓ Il faut travailler de façon horizontale, en échangeant des renseignements et en respectant les critères établis.
- ✓ On a besoin de stratégies de réaffectation des capacités plutôt que d'augmentation des ressources. Il faut également profiter des compétences acquises et renouveler les connaissances afin de rester à la fine pointe des développements internationaux.
- ✓ Il faut rendre systématique le cycle de vie des règlements.
- ✓ Il faut regarder la réglementation dans le cadre d'un continuum, depuis l'absence de réglementation jusqu'à la réglementation complète, et il faut étudier les nombreuses options intermédiaires.
- ✓ Un processus d'appel pourrait améliorer le système et amener les citoyens et les industries dans la boucle continue.
- ✓ Si l'on n'a pas assez de capacité au départ, les problèmes surgiront lors des phases suivantes, surtout si l'élaboration en question exige une certaine expertise.
- ✓ Il faut examiner les différentes méthodologies d'exécution.

Les participants font également les observations suivantes :

- ✓ La réglementation devient de plus en plus une activité de partenariat. Il faut réfléchir sur la qualité de ces rapports entre organisations et sur les possibilités de coordination dans un environnement de partage de règlements.
- ✓ Dans le domaine environnemental, la CSC a dit à maintes reprises qu'il y aura des conflits et des chevauchements. On n'a pas encore produit de preuves concluantes que le dédoublement d'exigences nuit aux objectifs de deux paliers de gouvernement ou plus. Les exigences peuvent se chevaucher tout en restant distinctes.

Remarque : David Bennett, Directeur, Congrès canadien du travail, présente un document du Congrès qui explique les raisons pour lesquelles la démarche axée sur les risques n'est pas la

seule dont on devrait tenir compte dans une politique sur la réglementation. La position du Congrès sera communiquée au public par le biais du site Web www.regulation.gc.ca.

Partie 5 – Élaboration des politiques pour les cadres de soutien

Coopération internationale en matière de réglementation

Les participants débattent également des exigences pour la coopération internationale en matière de réglementation, qui devraient figurer dans la Directive du gouvernement afin de promouvoir les priorités canadiennes.

Sommaire des commentaires des participants

POINTS SAILLANTS
<ul style="list-style-type: none">✓ Il faut s’occuper du volet politique.✓ Il faut donner des raisons valables pour l’adoption de règlements exclusivement canadiens.✓ Il faut profiter des connaissances spécialisées et des ressources internationales.✓ La connaissance des règlements internationaux, ainsi que des AML et des ARM, doit être rendue obligatoire.✓ La coopération s’impose dans le contexte des ententes internationales actuelles.✓ Il faut examiner l’incidence sur l’environnement des échanges.✓ Il ne convient pas d’accorder la primauté aux ententes commerciales.✓ Il faut utiliser les modèles internationaux existants concernant l’engagement public.✓ Le Canada est un chef de file dans certains domaines.✓ La coopération s’impose dans la recherche ou l’élaboration de modèles internationaux.✓ La transparence est nécessaire.✓ Les gouvernements provinciaux doivent participer à la coopération internationale.

Les participants font les observations suivantes :

- ✓ Il faut étudier l’aspect politique de la coopération internationale ainsi que l’utilité des obligations internationales pour le Canada.
- ✓ Il faut employer des normes internationales et ne créer de normes exclusivement canadiennes que si l’on a des motifs valables de le faire.
- ✓ De nombreux pays pratiquent la coopération pour l’évaluation et l’approbation de nouveaux produits (p. ex. les médicaments nouveaux), et le Canada devrait profiter de l’expertise et des ressources d’autres pays.
- ✓ Le Canada devrait avoir sa place à la table internationale et prendre la direction des travaux dans certains domaines.
- ✓ Le Canada a besoin de recenser et de publier les données existantes.
- ✓ Il faut que la connaissance des normes internationales soit obligatoire. On ne devrait pas harmoniser les normes canadiennes avec la norme internationale la moins élevée.

- ✓ Il faut que les organismes de réglementation comprennent à fond les AML et les ARM.
- ✓ La coopération s'impose dans le contexte des conventions et des traités internationaux qui existent déjà et dont le Canada est signataire (p. ex. le protocole de Kyoto).
- ✓ Il est important d'étudier l'incidence et les effets de l'adoption de normes internationales sur les relations entre le Canada et les États-Unis.
- ✓ Il y a d'excellents modèles d'engagement public qui existent au niveau international.
- ✓ Il faut collaborer avec d'autres pays sur des projets de recherche ou mettre à profit des modèles internationaux pour faire face à des problèmes mondiaux (SRAS, VIH/sida), afin d'élaborer de meilleures stratégies ou politiques.
- ✓ Il faut examiner les réalités du commerce international et reconnaître qu'il y a peut-être une approche nord-américaine tout aussi efficace, ou bien une approche canadienne que nous voudrions faire valoir sur la scène internationale.
- ✓ La transparence est nécessaire pour que les Canadiennes et les Canadiens se rendent compte de l'adoption internationale de règlements canadiens. Il faut signaler très clairement les cas où les règlements canadiens dépasseraient les normes internationales.
- ✓ Il faut adopter une démarche proactive dans la discussion de nouveaux enjeux avec d'autres pays.
- ✓ D'autres ententes internationales peuvent l'emporter sur les accords purement commerciaux. La primauté apparente des accords commerciaux dans la politique de 1999 n'est pas appropriée.
- ✓ Il faut faire participer les gouvernements provinciaux aux négociations internationales, comme on l'a fait pour la convention sur le contrôle du tabac.
- ✓ On a besoin de conclure des accords de reconnaissance mutuelle avec d'autres pays dans des domaines où le Canada a acquis une compétence essentielle.

Gestion des risques dans un contexte de réglementation

Une décision gouvernementale de prendre un règlement est tributaire en partie de la tolérance du public à l'égard de tel ou tel risque ou danger. Les participants discutent également des mécanismes que le gouvernement devrait déployer pour évaluer la tolérance des risques parmi le grand public. Le BCP précise qu'il s'intéresse lui aussi à obtenir des commentaires sur la meilleure façon de gérer les risques.

Sommaire des commentaires des participants

POINTS SAILLANTS
<ul style="list-style-type: none">✓ Il faut éduquer le public avant de chercher à évaluer sa tolérance des risques.✓ Il faut faire participer le public dès le début du processus.✓ Il ne faut pas souligner indûment la tolérance du public quant aux risques.✓ Une capacité bien établie est nécessaire.✓ Il faut appuyer les recommandations 19, 20 et 28 du CCERI et assurer un examen par des spécialistes des disciplines en cause.✓ Il faut faire une analyse des lacunes et des analyses coûts-avantages.✓ Il faut adopter une démarche scientifique bien fondée.✓ L'équilibre est nécessaire.✓ Il y a des limites à l'évaluation des risques et à l'analyse des coûts et des avantages.✓ La démarche axée sur les risques est une approche parmi d'autres; la notion des dangers.✓ On devrait prendre en compte le développement durable et ne pas limiter son étude aux questions de risque.

Les participants font les observations suivantes :

- ✓ La tolérance des risques ou des règlements est souvent attribuable à un manque de connaissance parmi le grand public. Si l'on n'a pas passé assez de temps au départ pour informer les gens des conséquences éventuelles du risque, ils ne comprendront peut-être pas la raison pour laquelle on a pris tel ou tel règlement.
- ✓ Le public sait généralement très peu de chose sur les questions scientifiques. Il est également important d'expliquer au public les incertitudes de la science.
- ✓ Dans l'examen de la tolérance des risques, on évalue essentiellement la perception qu'a quelqu'un d'un risque éventuel. Il s'agit de définir la tolérance des risques par le biais d'une évaluation et, chemin faisant, d'éduquer le public.
- ✓ Il faut faire participer le public dès le début et tout au long du processus.
- ✓ Il faut appuyer les recommandations 19, 20 et 28 du CCERI. Ces recommandations concernent le processus, les lignes directrices pour la communication des risques (communication au public de ce qu'on a étudié et de la façon dont on l'a étudié) et une analyse des politiques axée sur les risques où l'on est prêt à accueillir les commentaires du public. Le facteur clé est un examen par des spécialistes de la discipline en cause.
- ✓ On se tromperait si l'on soulignait excessivement la tolérance du public à l'égard des risques. Les Canadiennes et les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement les protège contre les dangers.
- ✓ On a besoin d'une démarche de gestion des risques qui soit bien fondée du point de vue scientifique.
- ✓ Les recommandations de la Vérificatrice générale concernant les sciences et l'évaluation des risques sont importantes. Les organismes de réglementation doivent avoir une bonne capacité de détection des risques, ainsi que des ressources suffisantes pour établir les données de référence.

- ✓ Il faut tenir compte de toutes les conséquences éventuelles des politiques et connaître l'identité des personnes représentées par les gens qui proposent les politiques.
- ✓ On a besoin d'une analyse des lacunes et d'une analyse des coûts et des avantages. Si l'on constate déjà une conformité à 90 % et qu'un règlement porterait cette conformité à 92 %, est-ce que cela vaut la peine ? Les responsables devraient obligatoirement présenter le meilleur scénario possible, afin que les élus puissent prendre des décisions éclairées.
- ✓ Il faut considérer comment les organismes de réglementation seraient touchés par une situation qui susciterait une aversion pour le risque, et il faut maintenir un équilibre, pour que les organismes puissent se concentrer sur les risques importants et savoir comment les gérer efficacement.
- ✓ D'aucuns prétendent que toute la réglementation sera axée sur les risques et que la gestion des risques représente la seule stratégie de mise en œuvre valable.
- ✓ Il faut distinguer avec soin entre une approche axée sur les risques et la réponse à celle-ci. Une réponse possible est une stratégie de gestion des risques. Il y a des limites à l'évaluation des risques et à l'analyse des coûts et des avantages. Il faut envisager une approche axée sur les dangers.
- ✓ Dans la politique de 1999, on n'a pas bien compris le rôle du développement durable par rapport aux règlements, et dans la nouvelle Directive, la considération du développement durable ne devrait pas se limiter à la démarche axée sur les risques.

Dominique rappelle aux participants qu'avant la prochaine réunion, ils recevront, pour fins de commentaires, un exemplaire du compte rendu de leurs discussions ainsi qu'une première ébauche de la Directive. Elle demande si les membres du groupe pourraient suggérer des moyens de **s'occuper de la question de l'équilibre entre les intérêts sociaux et économiques**, car la rédaction de la Directive est un défi de taille. Elle demande comment on pourrait tenir compte des deux catégories d'intérêts, vu les préoccupations à l'égard des facteurs sanitaires et environnementaux et les considérations relatives aux affaires et aux échanges.

Sommaire des commentaires des participants

POINTS SAILLANTS
<ul style="list-style-type: none">✓ Il y a des liens entre les intérêts sociaux et économiques.✓ On a besoin d'une politique générique.✓ Les critères détermineront si la réglementation est efficace ou inefficace.✓ Il faut se pencher de nouveau sur les lois (articulation démocratique).

Les participants ont fait les observations suivantes :

- ✓ Des liens indissolubles existent entre les intérêts sociaux et économiques. En règle générale, un pays bien portant est un pays riche, et pour avoir un pays riche, on a besoin de gens bien portants. On a donc besoin d'une politique générique pour établir des liens entre toutes les catégories.
- ✓ On devrait adopter, comme critères, l'efficacité ou l'inefficacité de la réglementation.

- ✓ On ne devrait pas fonder le document sur un énoncé de valeurs ou de principes. Il faut se reporter, dans un contexte donné, aux lois en question. Il est inacceptable de chercher à peser la protection du bien public contre des valeurs économiques.

Partie 6 – Conclusion et prochaines étapes

ALLOCUTION DE CLÔTURE

George Redling remercie les membres du Groupe de leur participation et de l'excellence de leurs commentaires. Il fait remarquer que les participants semblent appuyer une approche axée sur le concept de cycle de vie, avec certaines réserves en faveur d'une démarche réglementaire basée sur le modèle de la boucle continue. M. Redling souligne que le Groupe de référence aura à approfondir deux sujets : les objectifs sociaux et commerciaux, qu'ils soient incompatibles ou non, et la portée de la politique.

M. Redling signale aux participants qu'à part le rapport que Lise préparera, pour fins de commentaires, le BCP est prêt à faire un suivi téléphonique auprès des participants sur le projet de politique, afin de s'assurer que toutes les nuances des discussions auront été consignées. Il dit que le BCP veut que, dans la mesure du possible, le compte rendu de la réunion et la prochaine ébauche de la Directive tiennent compte des opinions du Groupe de référence. Cependant, les ministres prendront la décision définitive.

M. Redling remercie Diane Labelle, Samir Chhabra, Daniel Wolfish et Kyle Burns. Il remercie également Dominique Dennery de son excellent travail en tant qu'animatrice de la séance.

Les participants remercient le BCP de les avoir invités à participer au débat, et félicitent le BCP de son efficacité et de la qualité de sa documentation. Certains soulignent le besoin de partager les renseignements avec leurs commettants. Les participants disent que les discussions ont été beaucoup plus fructueuses parce que le projet de directive n'a pas été préparé avant la réunion. D'autres auraient voulu avoir plus de temps pour discuter des solutions. Un des participants propose qu'étant donné les points de vue divergents des membres du Groupe, la prochaine ébauche de la Directive comprenne diverses options de textes, afin de faciliter les débats lors de la prochaine réunion.

Le BCP confirme que la prochaine réunion aura lieu pendant ou après la première semaine de septembre 2005.

ANNEXES

Annexe A

Sommaire des questions et réponses

DISCUSSION DES OPTIONS DE POLITIQUES, DES PRINCIPES DE LA RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE ET DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Question : Qui a approuvé les principes et les objectifs pour fins de consultation ?

Réponse (Diane Labelle, BCP) : Ils ont été approuvés par le Comité du Cabinet chargé des affaires intérieures, afin d'aider à lancer les débats.

Question : Si le Groupe de référence décidait de privilégier une autre orientation, quelles en seraient les répercussions ?

Réponse (Diane Labelle, BCP) : Les conseils du Groupe de référence seront présentés aux ministres. Le Groupe de référence est une instance consultative parmi d'autres.

Question : Mon approche serait différente si nous faisons des commentaires sur le processus d'élaboration des politiques (schéma 1) et sur le processus d'élaboration des lois (schéma 2) aussi bien que sur le processus de prise de règlements (schéma 3). En revanche, on ne saurait prétendre que ce qui s'applique au schéma 3 ne s'applique pas aux schémas 1 et 2.

Réponse (Diane Labelle, BCP) : L'autorité habilitante est la législation. Les valeurs qui se trouvent dans un texte devraient être reflétées dans l'autre. Nous avons besoin de principes directeurs généraux afin d'atteindre nos buts. La qualité et les résultats ne sont pas les mêmes partout. En ce qui concerne la politique, nous regardons l'élaboration de règlements comme un système.

DISCUSSION SUR LES COMMUNICATIONS

Question : Les responsables du gouvernement figureront parmi les destinataires principaux de l'orientation des politiques. Y a-t-il un processus parallèle auprès des responsables gouvernementaux, pour qu'ils puissent offrir leurs commentaires ?

Réponse (George Redling, BCP) : Les responsables du gouvernement participent à la démarche. Le document vise à provoquer un changement de culture au sein du gouvernement en matière d'élaboration des règlements. Un programme de formation et de renforcement des capacités sera élaboré, et l'on y tiendra compte de l'approche de gestion axée sur le cycle de vie.

DIALOGUE SUR LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE POLITIQUES

Question : Dans la politique de 1999, il y a sept exigences relatives aux politiques. A-t-on songé à reprendre ces exigences ? A-t-on fait une évaluation de leur efficacité?

Réponse (Diane Labelle BCP) : Si nous évoluons vers une démarche axée sur les cycles de vie, nous devons nous demander ce qu'il faut faire pour répondre aux exigences en matière d'analyse? La question est de savoir si les exigences actuelles sont toujours pertinentes pour une démarche axée sur le cycle de vie, comment faut-il les moderniser, et ce que nous devons faire de plus pour mettre en œuvre la démarche axée sur le cycle de vie. Si donc les participants privilégient l'approche axée sur le cycle de vie, quelles sont les exigences analytiques qu'ils envisagent à cet égard?

Question : Nous avons besoin de faire une évaluation de la politique jusqu'à présent, sans quoi nous ne saurons pas à quoi nous en tenir.

Réponse (Diane Labelle BCP) : Nous avons étudié le fonctionnement de la politique jusqu'à présent. Il y a des faiblesses au niveau de **la mise en œuvre**. Il se peut que les politiques n'offrent pas assez d'orientations aux ministères ni assez d'information aux Canadiennes et Canadiens concernant la façon d'assurer **la conformité**. Nous sommes très habiles à mesurer les niveaux d'activité, mais nous ne le sommes pas autant quand il s'agit de déterminer si le règlement ou l'instrument permet de parvenir aux buts visés.

Nous reconnaissons le besoin de mettre en vigueur une démarche axée sur **l'évaluation du rendement**. On a constaté d'autres lacunes dans la coordination horizontale à l'échelle du gouvernement. Quand il s'agit d'élaborer des lois, on poursuit un processus dynamique de consultation entre ministères, et aussi des consultations externes. En revanche, au stade de l'élaboration des règlements, nous constatons que nous avons beaucoup de mécanismes de consultation externe, mais que ceux pour la consultation interne sont moins nombreux. On a également signalé que l'idée d'une meilleure intégration des démarches fédérales, provinciales et municipales constitue une faiblesse. Nous n'avons pas encore trouvé de réponse à ces questions; le processus se veut donc ouvert parce que nous voulons savoir ce que vous en pensez, et explorer des solutions en vue de combler les lacunes.

Question : Quelle est la durée de vie d'un règlement ?

Réponse (George Redling, BCP) : En ce qui concerne la question déjà soulevée, à savoir si l'on a fait une évaluation systémique des sept exigences en matière de politiques qui se trouvent dans la politique actuelle, je dirais que l'on n'a pas probablement fait le genre d'évaluation que les parties intéressées souhaiteraient. Les Résumés de l'étude d'impact de la réglementation sont évalués en fonction des commentaires du public. L'une des limites de la politique actuelle est le fait qu'elle ne s'applique à l'élaboration d'un règlement que jusqu'au point où il est approuvé. La démarche axée sur le cycle de vie que nous vous proposons mènerait à l'adoption de règlements allant au-delà de la simple élaboration.

Les examens ont tendance à être épisodiques, à revêtir un caractère ponctuel. Si l'on poursuivait l'approche axée sur les cycles de vie, on mettrait en place un examen systémique pour évaluer un règlement après cinq ou six ans, en fonction de certains critères, pour déterminer s'il est ou non toujours pertinent. En entreprenant cette activité, nous disposons de peu de modèles dans d'autres instances. Si nous devons adopter l'approche axée sur les cycles de vie, nous aurons à créer, pour les organismes de réglementation, des coffres d'outils pour le renforcement des capacités, et il nous faudra faire participer le grand public. L'élaboration de coffres d'outils, tels qu'un cadre de gestion des risques, serait peut-être un moyen utile de mobilisation. Les politiques de réglementations ne sont pas uniforme d'une province à l'autre. Cette nouvelle approche ne permettra peut-être pas de s'occuper des différences constitutionnelles, mais pourrait aboutir à une plus grande articulation du processus à l'égard des règlements.

Question : En ce qui concerne le renouvellement et l'examen de la réglementation, faut-il penser que cette activité devrait relever des directions des affaires réglementaires, et le cas échéant, pourquoi? Pourquoi ne pas faire relever la démarche du ministère fédéral chargé du règlement? Est-ce qu'il y a une directive fédérale pour guider le processus au niveau du ministère, et quelle est la motivation principale du ministère en question? Est-ce qu'on envisage de mettre en œuvre, dans les lois en vigueur, une protection du bien public, et est-ce qu'il y a d'autres valeurs qui n'étaient pas prévues par le législateur?

Réponse (George Redling, BCP) : Je n'ai pas suggéré qu'un organisme central s'en occupe. Je préfère que le ministère qui a proposé le règlement entreprenne un examen de son rendement auprès des parties intéressées. Il se peut que nous ayons besoin d'élaborer les critères d'identification des facteurs dynamiques. Nous devons peut-être vous consulter de nouveau au sujet de ces critères. Je n'ai pas cette information pour le moment.

CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

Question : Comment le Cabinet participe-t-il à ce processus ?

Réponse (George Redling, BCP) : Le président du Conseil du trésor a un groupe spécial de grands ministères chargés de la réglementation qui travaille avec lui sur ce dossier. Par conséquent, cette initiative attirera beaucoup d'attention au niveau du Cabinet.

Question : Vous allez consulter divers groupes. En fin de compte, le document pourrait être très différent de celui que nous avons proposé.

Réponse (Diane Labelle, BCP) : Il s'agit d'une démarche de consultations multiples. Le Groupe de référence se concentre davantage sur certains thèmes. Nous avons prévu de consulter le public, les provinces, les territoires et les municipalités, ainsi que les ministères fédéraux. Pour nous, le défi sera de regrouper les résultats de ces consultations afin de refléter, du mieux possible, ce que nous avons entendu et ce que nous croyons faire la meilleure contribution au système de réglementation. J'espère que les représentants ici présents sont le reflet d'un vaste public.

Question : Quelle capacité avons-nous de partager certains documents et l'ébauche des directives quand nous les recevrons ?

Réponse (Diane Labelle, (BCP)) : Vous pouvez partager tout ce que vous avez reçu aujourd'hui; les résultats des discussions d'aujourd'hui seront affichés sur le Web. Quant aux ébauches futures de la nouvelle politique de réglementation, on n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

Annexe B

Liste des participants

Groupe de défense de l'intérêt public

- David Bennett, Directeur, Conseil canadien du travail
- Elinor Wilson, Chef de la direction, Association canadienne de santé publique
- D^r Kathy Kovacs Burns, Présidente, Coalition pour de meilleurs médicaments
- Michael Janigan, Directeur exécutif, Centre pour la défense de l'intérêt public
- Hugh Benevides, Associé, Association canadienne du droit de l'environnement
- David Coon, Directeur des politiques, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick

Entreprise / industrie

- Peter Brenders, Président, BIOTECanada
- John Dillon, Vice-président, Affaires réglementaires et Conseil juridique, Conseil canadien des chefs d'entreprise
- Michael Murphy, Premier vice-président, Politique, La chambre de Commerce du Canada (absent). Remplacement : Scott Campbell
- Gilles Taillon, Président, Conseil du Patronat du Québec
- Garth Whyte, Vice-président exécutif, La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
- Gemma Zecchini, Première vice-présidente, Politique publique, Les Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada

Point de vue des Autochtones

- Strater Crowfoot, Président, Commission consultative de la fiscalité indienne (absent)

Participants divers

- Yves Le Bouthillier, Président, Commission du droit du Canada
- Pat Keindel, Présidente de la norme, Association canadienne de normalisation
- Paul Thomas, Professeur de la chaire Duff Roblin, Université du Manitoba (par téléconférence)

BCP

- Diane Labelle, Directrice des opérations par intérim, Division des affaires réglementaires
- George Redling, Secrétaire adjoint du Cabinet, Secrétariat de la réglementation et des décrets du Conseil